

Dépôt : Yves CRUCHTEN

Luxembourg, le 1er avril 2021

Résolution

La Chambre des députés,

- saluant l'engagement de l'UE en faveur des droits de l'homme et la mise en place du nouveau régime mondial de sanctions de l'Union européenne en matière de droits de l'homme ;
- rappelant la résolution du Parlement européen du 17 décembre 2020 sur le travail forcé et la situation des Ouïgours dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang ;
- considérant que le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) a adopté des mesures restrictives en date du 22 mars 2021 contre quatre responsables chinois et une entité chinoise impliqués dans la répression de la minorité musulmane ouïgoure dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang ;
- considérant qu'en réaction à ces mesures, la Chine a pris des sanctions ciblant des ressortissants et entités européens, y compris des membres du parlement européen et la sous-commission "droits de l'homme" du Parlement européen ;
- considérant que deux membres luxembourgeois de la sous-commission « droits de l'homme », à savoir Mme Isabel Wiseler-Santos Lima et M. Charles Goerens, qui participent régulièrement aux réunions de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, sont également concernés ;
- considérant que le Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a jugé les sanctions chinoises « inacceptables » ;
- considérant que Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a d'ores et déjà soulevé les sanctions chinoises lors d'une entrevue avec S.E. Madame Yang Xiaorong, Ambassadrice de la République populaire de Chine à Luxembourg ;

condamne

- les sanctions chinoises qui ciblent des élus et acteurs ayant utilisé leur liberté d'expression pour dénoncer certains aspects des politiques mises en œuvre en Chine et qui sont contraires au respect des droits de l'homme ;

demande

- la levée desdites sanctions ;

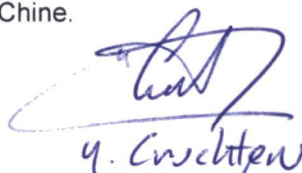
charge

- le Président de la Chambre des députés de transmettre la présente résolution au Président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire chinoise ;

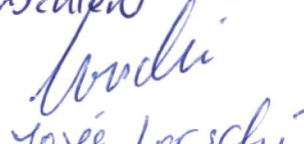
s'engage à

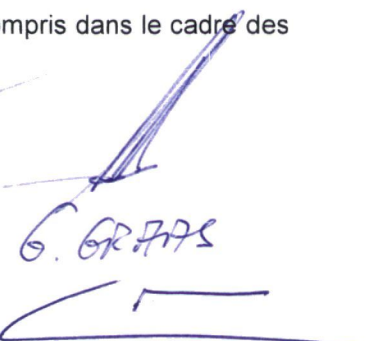
- poursuivre ses efforts en matière de la défense des droits de l'homme, y compris dans le cadre des relations entre le Luxembourg et la Chine.


N. Spautz


Y. Cruchten


F. Kauter


M. Lorsche


G. Gratz